



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Greffier-trésorier de la susdite Municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté, lors de sa séance tenue le 5 septembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

QUE la séance du mardi 3 septembre 2024 est déplacée au jeudi 5 septembre 2024 à la même heure.

DONNÉ ce 6^e jour du mois d'août 2024 à Venise-en-Québec.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant calendrier des séances ordinaires du conseil municipal aux deux endroits désignés par le conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'amendement de la séance ordinaire du conseil municipal sur le site Internet de la Municipalité le 6 août 2024.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et Greffier trésorier
6 août 2024